elles étaient parfaitement naturel-

les. La seule lettre qui ait été ap-

portée au colonel pendant la durée 🥂

En reponse à Me Labori, le Col. Maurel dit qu'il ne connaissait pas

Me Labori-Le Colonel peut-il

nous dire à qui il attribue la com-

Le Colonel-Je n'en ai pas la .

Me Labori - Pouvez-vous nous

Le colone!-C'était Du Paty de

Me Labori-Y avait il de nom-

reux documents dans le dossier se-

ret! Pouvez-vous nous dire ce

Le colonel-Je n'en connais qu'un;

e n'ai pas lu les autres, parceque

Me Labori-Les autres membres

Le témoin ajorde que le x mem

res de la Cour s'en rapportaient à

Me Labori-Sadbant, en qualité

Le colonel dit qu'il u'a pas claire-

ie Capt Freystaeter n'est pas

de la Cour avaient ils aussi lour

le général Mercier et qu'il ne l'a-

vait jamais vu, avant le mois de

munication du dossier secret?

apporté la lettre privée ?

qu'ils contentaient.

conviction faite?

lui sur ce sujet.

du prisonnier.

Le colonel-()ul.

ma conviction était faite.

j**a**in deraier.

moindre idée.

Clam.

Abeille de la Ronvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE

PRO ARIS ET FOC'S

SCIENCES, ARTS

Journal Français Quotidien

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 AOUT 1899.

Fondé le 1er Septembre 1827

ORLYANS BEE PUBLISH ING CO., LIMITED. Surenux: 393 rue de Churtres, Entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office at New Orleans Sa, as Second Class Matter.

TRANSMISES A L'ABEILLE

Jusqu'à la dernière heure.

SERVICE DE LA

PRESSE ASSOCIEE

Service Spécial

DE TOUTES LES PARTIES DU . MONDE.

Nouvelles Etrangères.

nouveau à partie par Me Labori,

Le colonel Maurel, président de la cour martiale de 1894, à la barre des témoins.

Me Labori demande in cita tion de nouveaux .

témoins.

la quatrième séance de la troisième ses gestes. 5 h. 40 du matin.

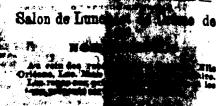
Le président, colonel Jouanet a que chez lui. ordonné que l'on fit la lecture du témoigrage de M. Penot, un ami de du rôle joué par Esterhazy.

fau le colonel Sandherr, chef du Mercier lui répond qu'il ne condépartement des renseignements.

Le colonel Sandherr, d'après cette lettre dit que la famille Dreyfus cès de Zola. lui aurait offert 150,000 france, à condition qu'il tirat Dreyfus d'af-

faire.

Me Demande profite de cette circonstante per profite la poté écrite à cuanjon par la partir de la poté écrite à cuanjon profit de la partir de la partir de la colonel ont été dan auroses.



Quand vous le connaîtrez mieux, le biscuit, vous l'aimerez d'avantage-et vous en mangerez bien plus.

Cela peut se dire surtout au sujet du Uneeda Biscuit, un produit nouveau de l'art du boulanger, mis dans de jolies boîtes nouvelles aux couleurs pourpre royal et blanche, se vendant 5 et 10 sous. Tout le monde le recherche et les épiciers le vendent tous, le Uneeds Biscuit. Ne prenez pas d'imitations.

Les frères de Dreyfus auraient simplement dit ceci: "Nous sommes convaincus de l'innocence de notre frère, et hous dépenserons toute notre fortune pour arriver à la découverte de la vérité". Le témoignage de M. Linolle, an-

cien fonctionnaire du gouvernement, qui est le premier témoin entendu aujourd'hui, est aussi en faveur de Dreyfus. Il contredit la guerre.

complètement la déposition faite Me Labori passe ensuite à la déhier par M. Du Breuil, relativement à la prétenque intimité de Dreyfus avec l'attaché allemand, la traduction et la fausseté de la dans la maison de M. Bodson.

lua profond silence, se fait dans la salle, quand le sergent d'infanterie qui fait l'office d'huissier-introducteur, conduit le colonel Maurel sur le banc des témoins.

Le colonel est en redingote noire et il porte le ruban de la légion d'honneur à la boutonnière. Il est grisonnant et la moustache d'un gris de fer. Sa physionomie exprime l'anxiété.

Quand Maître Labori le cribla de questions, le colonel hésite, pluis il d'artillerie. répond brièvement, d'un ton sacca Quand maître Labori en a fini

avec lui, ce dernier se retire, la figure pale; il fait l'effet d'un homme qui se réveille d'un affreux cauchemar.

Le conseil tire du colonel l'aveu que le dossier secret a été communiqué aux juges de la cour martlale, en 1894, par le celonel du Paty de Clam. Cet aven produit une sensation

Maurel disant qu'il n'a lu qu'un qu'a fait le géné al Risbourg. des documents no détruit nullemeni le fait principal; mais la lecvoir, que ce seul document avait plus rien.

tions au général Mercier, sur la cour. communication du dossier secret à Puis le prisonnier nie complètela cent martiale, et sur son attitude | ment l'histoire d'un aveu qu'il au en 1894. . Il en résulte une acène intéressan-

te. Le géneral refuse de répondre à toutes les questions et il s'engage une vive discussion entre le conseil et le colonel Jouanat, qui soutient le général Mercier. Le dialogue entre le général et

Me Labori est plein d'acrimonie. Me Labori s'échauffe et il manifes-Rennes, 24 août—L'ouverture de te son irritation par sa voix et par

semaine du second procès devant la Le général cependant, se trouble Cour martiale a eu lieu, au Lycée, à Rarement il se départ du maintien froid et rude qui est caractéristi-

L'avocat insiste sur l'importance

naissait pas Esterhazy et qu'il ne l'a vu qu'une fois, pendant le pro-Voilà qui est intéressant, s'écrie

Me Labori ; mais bien sûr, le général assistait au procès Esterhazy. Le général répond qu'il n'y était pas et qu'il ne savait rien des témoignages dans la poursuite contre Esterhazy.

Quoi! s'écrie Me Labori, le général Mercier qui était le principal accusateur de Dreyfus n'a pas asalere sux precedures dans l'affaire Esterhazy !

Ij se produit un long murmure dans l'auditoire, qui se livre à des commentaires indignés; mais le colonel impese silence.

Le conseil en arrive à l'asse r

fiou du général Mercier, à savoir [feraient tout ce qu'il leur était pos- [cence n'ont pas étonné les témoins, que les défenseurs de Dreyfus auraient dépensé 35,000,000 de francs. Il lut demande de déclarer comment il l'a su et qui a dépensé cet argent. Il lui pose d'autres ques-tions du même genre.

Le général est incapable de répondre. On pose ensuite la question de

bordereau est parvenu au bureau de l'état-major général. Il se produit alors une scène étrange dans une cour de justice. Le général Roget monte sur la plateforme pour donner des explications. Il est suivi du général de Beisdeffre, de M. Gribelin, du major Lauth, et d'autres officiers téfaire comprendre qu'ils veulent par- pour lequel il a été condamné. ler. En même temps, Me. Labori

continue à lancer ses questions. Il en résulte une parfaite Babel jusqu'à ce qu'enfin le président soit obligé d'y mettre un terme; et quand le commissaire du gouvernement, le major Carrière, veut aussi parler, le colonel Jouanet se tourne vers lui et lui demande de rester calme ; il fait remarquer que les juges ne peuvent entendre à la fois une demidouzaine de personnes. Pendant la séance du matin, Me

Labori a questionné le général Mercier sur un document qui existait, affirme-t-on, avant 1894 et qui n'a pas été produit devant la piemière cour martiale. Le général avoue qu'il ne savait pas qu'il existât. Même assertion

par le général Gonse qui déclare que ai le document n'a pas été produit, la responsabilité en retombe sur le colonel Sandherr. Toutes ces répliques équivalent

à un aven, suivant lequel le colonel Sandherr et le lieutenant-colonel Henry se jouaient du ministre de pêche Panizzardi, en vue de mon-

trer la contradiction qu'il y a entre dernière version. sidait la cour martiale en 1894. Le colonel Jonauet déclare que la dé-

moignage. Après l'interrogatoire du général gnages. Mercier, le colonel Jouanst demande à Dreyfus s'il a quelque chose à de choses dont il a le souvenir clair

Dreyfus entre dans des explicatemps. Il sjoute qu'il n'a pas voulu prendre d'informations sur les essais du nouvel instrument à bra-donné devant la cour martiale, en quer les canons.

dit de Dreyfas.

coué la main, quand il est retourné

D'ailleure, e'écrie Dreyfus, quand depuis 5 ans, une terrible accusature du document n'a fait aucun | tions pèse sur la tête d'un homme, effet sur lui, sa conviction était dé- il ne faut plus parler de convicjà faite; tout cela est annulé tions. Ce sont des preuves qu'il par la déclaration suivante, à sa- faut. Autrement, je n'y comprends

suffi pour le convaincre.

Cette protestation indignée cause
Me Labori pose une série de quesune profonde sensation dans la

rait fait au capitaine Lebrun-Re-

La cour s'ajourne à aujourd'hui, 11 heures 45.

LBS DEBATS.

A l'ouverture, ce matin, le colonel ordonne la lecture de la déposition de Penot, un ami du chef du departement des renseignements.

Le témoignage établit que le colouel Sandherr a dit à Penot que les
frères de Dreyfus avaient, offert département des renseignements. frères de Dreyfus avaient offert 150,000 francs pour régler cette affaire; il ajoute que San-dherr s'est indigné de leur offre et qu'il leur a ordonné de sortir de son bureau.

Contrairement à cette assertion, Me Demange lit une note écrite par Sandherr, le jour même de l'entre-De cette note, il résulte que les

frères avaient oru à un complot ourdi contre le Capt. Dreyfus, parcequ'il était juif.

Ils ent maintenu que Dreyfus était innocent et déclaré qu'ils

aible de faire, pour obtenir sa réintégration.

Ils ont dit que s'il le fallait ils dépenseraient toute leur fortune du procès n'émanait pas du colonel pour arriver à la découverte de la Picquart. vérité et qu'ile n'epargneraient rien pour atteindre ce but.

Le conseil fait remarquer qu'il y a de graves différences entre la désavoir comment et à quelle date le claration écrite de M. Penot relati-bordereau est parvenu au bureau vement à l'offre d'argent et la let-

tre du colonel Sandherr. A la requête de Me Labori, le Président de la Cour permet à M. Linolle, ancien fonctionnaire du gouvernement, de témoigner. Le témoin dit que, lui aussi, il a diné dire le nom de l'officier qui vous a ches M. Bodson, en compagnie de Dreyfus; il déclare qu'il ne moins; tous levant les mains pour croit pas Dreyfus capable du crime

> Si c'est le meilleur. c'est le

TABAC

King Bee"

Maître Labori-Y avait-il des étrangers chez M. Bodson ! M, Linolle-Je ne me rappelle

Me Labori-Vous rappelez-vous secret ! [sensation]. avoir vu là quelque diplomate étranger ?

-Pas du tout. Quant à M. Bodson, il n'est pas d'extraction étrangère. C'était le fils d'un marchand dit alors qu'il he peut répondre, de vinaigre d'Orléans. parce que s'il le faîsait, il lui fande vinaigre d'Orléans.

tion dans l'assemblée, quand on appelle le colonel Maurel. Il commence par nier nettement qu'il a ou des communications ver-

Il reproduit, une grande excita-

qu'ils ne connaissaient l'affaire que d'après les documents contenues dans le dossier et d'après les témoi-

Il ajoute qu'il ne veut parler que

Le prisonnier répond d'une voix Il déclare qu'il n'a rien à dire à calme. Il déclare que lui, Dreyfus, propos de la déposition des experts, a pu obtenir les renseignements MM. Charavoix, Teyssonières ou calme. It déclare que lui. Dreyfus, a pu obtenir les renseignements MM. Charavoix, Teyssonières ou sur l'artillerie, promis dans le bordereau, pendaut qu'il était à Bourges, où se faisaient les manœuvres coup agi sur l'esprit et les yeux des juges.

On a prétendu que les juges ne tions sur la façon de passer son l'avaient pas compris. Cela n'est pas vrai.

Relativement au témoignage 1894, le témein dit qu'il considère Le général Risbourg raconte ce que le major du Paty de Clam n'aque le capitaine Lebrun Renault a vait donné à la cour qu'une repro-Ce dernier se lève alors et fait la saieissante déclaration suivante:

Il dit que le capitaine lui a seexplicite.

Le général Mercier pris de dans la cour, et la déclaration de en prison, ce qui contredit le récit témoin Maurel, il croyait que Henry avait parlé sans haine ni pas-

> L'attitude du prisonnier, pendant le procès, a été correcte et calme. Ses protestations réiterées d'inno-

EXCURSION ANNUELLE A BON MARCHE LE 26 AOUT 1899.

PAR I.A VOIE DU



LESET HARS DORTOURS PULLMAN SERONT FOURNIS A CHICAGO ET A ST-LOUIS SANS CHANGEMENT.

F. R. GUEDRY, D. P. A.

POPULAR Q & C EXCURSION AUGUST 26, 1899, to Cincinnati and return, - \$11.80 Louisville and return, - 10.00 St. Louis and return, - 10.00 Chicago, III., and return, 13.00

Pullmin Stooper Train topens of S.M. S. on and 7:50 p. m. Tickets and Stopping Car berthe and hell datable

YEEFEFFFF 333333333333 D. H. HOLMES,

AUJOURD'HUI, VENDREDI 25 AOUT,

VENDREDI PROCHAIN, 1er SEPTÉMBRE, Auront lieu nos deux dernières

Ventes Exceptionnelles

Tous les Coupons n'ayant pas la mesure ou qui sont dépareilseront écoulés à ces deux ventes.

Venez voir vous-mêmes les excellentes emplettes que vous pourrez faire dans tous les départements de notre magasin. Réductions spéciales faites dans les prix des Rideaux de Dentelle où il ne nous reste plus que 1, 2 ou 3 paires d'un dessin; aussi dans un lot désassorti de Stores pour fenêtres.

9eeeeeeeee 33333333333

attendra quelques jours pour donner au capitaine l'occasion de pa-

de juge, que c'était votre devoir de raitre devant la cour. rechercher consciencieusement des Un certain nombre de témoins renseignements et d'attendre du sont entendus, y compris l'ami de ministère public, des communics M. de Beaurepaire, Muller, sur qui tions roulant sur tous les points de | il faut faire retomber la responsa-'affaire, pour t contre le prisonbilité de la crouvaille d'une note nier, comment poncez your dire marginale au sujet de l'arrestation que votre opinion était faite loyalede Dreyfus,-note trouvée sur un ment, après la lecture du document journal, dans la chambre à coucher de l'empereur à Potsdam. Multer

a fait sa déposition sur ce sujet. ment compris la question. Me La-bori répète sa question. Le témoin Le refus fait par le colonel Jouaust au général Roget de se faire entendre de nouveau, dénote chez lui le désir de ne plus prolondrait parler du premier document renfermé dans le dossier qui avait ger les débats.

convaincu la Cont de la culpabilité Un vif incident se produit. Me Labori ayant demande la permis-Me Labor, dit qu'il désirerait sion d'interroger le général Mer-Le Président appelle le témoin après avoir entendu le général bales ou par écrit avec les membres en autre membres de la cour pendant le procès. Il dit de la cour martiale de 1894 Mais saisit l'occasion pour faire remarquer que si l'avoc it a le droit de power des questions, il n'a pas à Le colonel Maurel déclare qu'il tirer des déductions.

L'avocat sechement qu'il a toujours agu en pleine connaissance des restrictions imposées aux conecils, qu'il n'a pas besoin des leçons du commandant Carrière et qu'il ne les acceptera pas.

Le général Mercier est alors rappole, et on remarque qu'il porte en uniforme pour la première

L'impression créée est que le général, s'attendant à un contreinterrogatoire, a pensé que son uniforme le protègerait.

Me Labori dit qu'il désire savoir si le général Mercier admet qu'il a ordonné au colonei Maurel de com-

Suite 2me page.

N. O Roofing & Metal Works

CEEEEEEEEEEEEEEEEEE EXCURSIONS A PRIX REDUITS.

A CHICAGO ET RETOUR \$12.00 A CINCINNATI ET RETOUR \$11.30 A ST-LOUIS ET RETOUR......\$10.00 A LOUISVILLE 'ET RETOUR......\$10.00

SAMEDI **26 AOUT** RETOUR LIMITE OUINZE-JOURS.

Cette Excursion aura lieu sur les fameux trains LIMITED et FAST MAIL de l'Illinois Central

Bureau pour la Vente des Billets au coin des rues St-Charles et Commune.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R. EXCURSION D'ÉTÉ

LOUISVILLE...... \$10 00 ALLER ET RETOUR.

Plonographes I Edison, Nonveaux Procedes d'Enregistrement de Chicago.

Extrement for Entalogues et les Listes.

NATIONAL AUTOMATIC FIRE ALARM CO. OF LA.

Représentant dans le Sud des Phonographes Edison Building, 614 Gravier

Gare, au pied de la rue du Cahai. Bustin de la vente de Billets en ville, 205 rue St-Charlet.

JOHN KILKENY, D. P. A.